

Extrait du procès-verbal du Comité Technique du 8 décembre 2017

3. Le Bilan Social 2016

La DRH remet un exemplaire papier aux représentants du personnel et indique que seuls les membres du CT bénéficient de ce document sous ce format. Elle indique qu'il sera par ailleurs sur le site de l'Université, accessible à tous car il s'agit d'un document public.

La Directrice des Ressources Humaines précise que la plaquette des « chiffres clés 2016 » du bilan social sera jointe à la fiche de paie de chaque agent, une fois ce dernier validé par le Conseil d'Administration.

Le bilan social doit être présenté au CA du 18 décembre prochain, il sera ensuite mis en ligne sur le site de l'Université.

M. Gélacus indique qu'il a recherché des bilans des années précédentes et qu'il ne les a pas trouvés.

La DRH précise qu'ils ne sont pas sur le SID mais sur le site internet de l'Université, comme le prévoit la réglementation.

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration mentionne que cette année l'ensemble du bilan social a été élaboré en interne. Auparavant la maquette était confiée à une agence de communication. Cette année, c'est le service communication de l'ULR a réalisé ce travail.

M. Guérin indique que le prochain bilan social comportera des informations sur le télétravail.

La Directrice des Ressources Humaines indique que ces données ne seront pas mentionnées dans le bilan social 2017 mais dans le BS 2018 si le dispositif est mis en place cette année, car à ce jour aucune disposition n'a été prise par l'établissement pour encadrer cette organisation du travail.

Les représentants du personnel soulignent l'excellent travail accompli par les services de l'ULR pour élaborer ce document. Ils estiment que le résultat est remarquable et qu'il s'agit d'un document extrêmement complet et riche d'informations.

Le Président propose aux membres du comité technique de donner un avis favorable concernant le bilan social 2016.

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Extrait du procès-verbal du CA du 18 décembre 2017

9. Bilan social 2016

Le bilan social doit être approuvé chaque année par le conseil d'administration et publié sur son site internet. Il s'enrichit chaque année lors des échanges entre l'administration et les représentants des personnels élus au comité technique, avec l'apport de nouvelles données pour tenir compte autant que possible des demandes exprimées par ces élus.

Il est précisé qu'en matière de risques psychosociaux (RPS), il n'y a pas d'évolution significative à mentionner. Des actions sont conduites en matière d'évaluation des facteurs de risques, et les situations avérées de troubles psychosociaux sont prises en charge. Par ailleurs, l'Université a signé une convention avec la MGEN et peut ainsi bénéficier de moyens supplémentaires à consacrer à ce champ d'intervention. Pour 2018, la MGEN est susceptible de financer l'intervention de l'ARACT (agence régionale d'amélioration des conditions de travail) à la fois pour revoir notre méthode d'évaluation des facteurs de risque et pour actualiser notre protocole de traitement des situations de souffrance au travail.

Décision : le bilan social de l'université de La Rochelle réalisé au titre de l'année 2016 est approuvé à l'unanimité (POUR : 27 – CONTRE : 0 – ABS : 0).